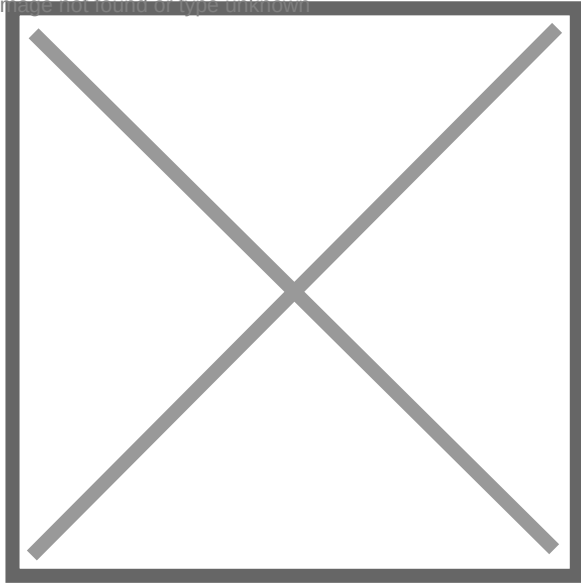


Image not found or type unknown



Primes variable trimestrielle

Par **sophie**, le **22/05/2008 à 08:53**

Je suis salariée d'une société depuis décembre 2007. rnComme convenu dans mon contrat, je touche un salaire mensuel + des primes variables au trimestre d'un montant de 2% sur le resultat net de l'agence.rnrnLe résultat net de l'agence est ressorti en négatif ce trimestre car mon collègue a fait des dépenses excessives en essence et téléphonie (+3000 € sur le trimestre). Ce collègue a aujourd'hui quitté la société et reste introuvable, nous avons pris conscience de ce qu'il avait fait qu'une fois parti.rnrnY aurait il une solution pour ne pas que je sois pénalisée de ces primes suite à ses abus ??rnrnmerci par avance de votre réponse.